

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



Nombre de conseillers
en exercice : 39

Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 27

Nombre de représentés : 07

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 27

Nombre de représentés : 07

Nombre de votants : 34

OBJET

Affaire n° 2025-019

BUDGET 2025

**AUTORISATIONS DE
PROGRAMME ET CRÉDITS DE
PAIEMENT**

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal
a été faite et affichée le 19 février 2025.

- la liste des délibérations a été
affichée à la porte de la mairie le
5 mars 2025.

LE MAIRE

Olivier HOARAU

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi 4 mars 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le mardi 4
mars, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à l'hôtel
de ville, après convocation légale sous la présidence de
M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick
Le Toullec 1^{ère} adjointe, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe,
M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint, Mme Karine Mounien 5^{ème}
adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme
Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, M. Mihidoiri Ali 8^{ème}
adjoint, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, Mme Catherine
Gossard 11^{ème} adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Franck
Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max
Nagès, M. Fayzal Ahmed Vali, Mme Danila Bègue, M.
Alain Iafar, Mme Brigitte Cadet, M. Zakaria Ali, M. Jean-
Claude Adois, Mme Véronique Bassonville, Mme
Honorine Lavielle, Mme Barbara Saminadin, Mme
Aurélien Testan, Mme Gilda Bréda, M. Sergio Erapa et
Mme Annie Mourgay.

Absents représentés : M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint
par Mme Brigitte Cadet, Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème}
adjointe par M. J. Paul Babef, Mme Claudette Clain
Maillot par Mme Catherine Gossard, Mme Sophie Tsiavia
par M. Alain Iafar, Mme Garicia Latra Abélard par Mme
Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla par M. Jean-
Claude Adois, Mme Pamela Trécas par Mme Honorine
Lavielle.

Départ(s) en cours de séance : M. Olivier Hoarau, Maire
à 18h08 (affaire n° 2025-042).

Absents : M. Patrice Payet, Mme Firose Gador, M.
Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme Patricia
Fimar.

.....
.....

Affaire n° 2025-019

BUDGET 2025
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Considérant qu'en section d'investissement, pour des opérations pluriannuelles, la commune doit inscrire à son budget la totalité des dépenses engagées sur l'exercice ;

Considérant que cette obligation devient contraignante sur le plan budgétaire lorsque l'opération atteint un montant important ;

Considérant que, pour éviter l'inscription d'une dépense pluriannuelle sur un seul exercice, le Code Général des Collectivités Territoriales permet de recourir à la procédure des Autorisations de Programme (AP) et des Crédits de Paiement (CP) ;

Considérant que les autorisations de programme (AP) constituent l'enveloppe maximum de dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements et que les crédits de paiement (CP) constituent le montant maximum de dépenses qui peuvent être mandatées durant l'exercice considéré ;

Considérant qu'il convient d'apporter des précisions sur les caractéristiques du programme relatif aux travaux sur les écoles ;

Considérant l'avis favorable de la commission « Finances et affaires générales » réunie le 18 février 2025 ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver les caractéristiques des autorisations de programme et la répartition dans le temps des crédits de paiement ;

Article 2 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE



Olivier HOARAU

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur les autorisations de programme et les crédits de paiement, dans le cadre du budget 2025.

En section d'investissement, pour des opérations pluriannuelles, la commune doit inscrire à son budget la totalité des dépenses engagées sur l'exercice. Cette obligation devient contraignante sur le plan budgétaire lorsque l'opération atteint un montant important.

Pour éviter l'inscription d'une dépense pluriannuelle sur un seul exercice, le Code Général des Collectivités Territoriales permet de recourir à la procédure des Autorisations de Programme (AP) et des Crédits de Paiement (CP).

Les autorisations de programme (AP) constituent alors l'enveloppe maximum de dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements tandis que les crédits de paiement (CP) constituent le montant maximum de dépenses qui peuvent être mandatées durant l'exercice considéré.

Les autorisations de programme en cours concernent le projet ANRU, le projet NPNRU et les travaux sur les écoles.

Les projets ANRU et NPNRU constituent des autorisations de programme de projet dont la durée correspond à la durée du projet.

S'agissant des travaux sur les écoles, ils constituent une autorisation de programme d'investissements récurrents. Compte tenu de son ancienneté, il apparaît nécessaire d'apporter des précisions sur les caractéristiques de cette AP.

Ainsi, l'autorisation de programme porte sur les travaux au sein des écoles comprenant les travaux sur le bâti comme sur les cours d'école. Concernant la durée, il est proposé de fixer son échéance à l'exercice 2025 afin de mettre en cohérence la durée du programme avec celle de la mandature en cours.

Le tableau joint en annexe synthétise les caractéristiques des autorisations de programmes.

Le conseil municipal est appelé à approuver les caractéristiques des autorisations de programme et la répartition dans le temps des crédits de paiement.

ANNEXE

TABLEAU DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Budget Principal – Budget Primitif 2025

Programme	Durée	AP votée	Réalisations à fin 2024	Solde des crédits à affecter	2025	2026	2027	2028	2029
ANRU*	Projet	15 300 000	14 608 812	691 188	90 000	601 188			
NPNRU	Projet	30 104 857	9 224 314	20 880 543	6 111 772	5 255 296	4 000 000	4 000 000	1 513 475
Ecoles*	Jusqu'à 2025	15 000 000	12 868 782	2 131 218	500 000	1 631 218			
TOTAL		60 404 857	37 431 616	22 973 241	6 701 772	7 487 702	4 000 000	4 000 000	1 513 475

Notes

- ANRU : Dans l'attente du solde de l'opération
- Ecoles : Le programme sera clôturé fin 2025. Une nouvelle Autorisation de Programme sera créée

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE LE PORT (974)
Utilisateur : LANGEVILLIER Frédérique

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DL_2025_019
Objet :	BUDGET 2025 AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-03-04 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	974-219740073-20250304-DL_2025_019-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Notifiée à jf.savignan@ville-port.re,daniel.hoarau@ville-port.re

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 974-219740073-20250304-DL_2025_019-DE-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : DL 2025-019.pdf Nom métier : 99_DE-974-219740073-20250304-DL_2025_019-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	688 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 2. Budget 2025 - APCP.pdf Nom métier : 99_DE-974-219740073-20250304-DL_2025_019-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	299.1 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	12 mars 2025 à 06h40min30s	Dépôt initial
En attente de transmission	12 mars 2025 à 06h40min32s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	12 mars 2025 à 06h40min32s	Transmis au MI

